



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mai 2022 – session ordinaire -	
Heure de la séance : 20h00	Date de la convocation : 20/05/2022
Lieu : Salle du conseil municipal	
Présents : MMES AUGER, PREVITALI, CALMETTES, TULET, CARBO, SAGET. MM CIERCOLES, RICHARD, SANCHEZ, GUITARD, LAMBOLEY, DUGUÉ.	
Absent Excusé :	
Procurations : MME SCHAEFFER à MME AUGER MM TIBAL à MM DUGUÉ MM PELOUS à MM RICHARD MM MONTALIEU à MME CALMETTES	
Secrétaire de séance : MM SANCHEZ Secrétaire auxiliaire de séance : MME SENDRON	

ORDRE du JOUR

- 1-Choix du maître d'œuvre pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.**
- 2-Indemnité de gardiennage église année 2022.**
- 3-Décision modificative budget commune.**
- 4-Signature de la convention de participation aux charges de scolarité des écoles publiques de VERFEIL accueillant des enfants de la commune de Garidech.**
- 5-Choix des Entreprises (2 lots) pour l'aménagement de la place Saint Roch.**
- 6-Choix de l'Entreprise pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.**
- 7-Choix du fournisseur pour la préparation et livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Garidech.**

1 – Choix du maître d'œuvre pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée la procédure arrêtée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.

Il rappelle le montant estimé du coût des travaux pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech qui s'élève à 185 000.00 € HT soit 222 000.00 € TTC.

Un appel à candidature a été lancé pour le choix d'un maître d'œuvre ;

Deux cabinets d'études ont répondu.

Il présente leur candidature :

- BECAD pour un montant HT de 12 975.00 € soit 15 570.00 € TTC.

- SETEC HYDRATEC pour un montant HT de 14 800.00 € soit 17 760.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de retenir le cabinet d'études BECAD le moins disant pour un montant HT de 12 975.00 € soit 15 570.00 € TTC.

Voté à l'unanimité

2- Indemnité de gardiennage église année 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la dernière circulaire des autorisations ministérielles du 19 avril 2022, l'indemnité de gardiennage est reconduite, équivalente à celle applicable l'an dernier et est fixée à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'indemnité pour le gardiennage de l'église à Monsieur le Curé de Garidech pour un montant de 120.97 €.

Vote :

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 1 (Mr GUITARD)

3- Décision modificative budget commune.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédit sur le budget communal comme suit :

- Diminution de crédits :
 - Article : 2111 15 000.00 €
- Augmentation de crédits :
 - Article : 2128 15 000.00 €

Voté à l'unanimité

4- Signature de la convention de participation aux charges de scolarité des écoles publiques de VERFEIL accueillant des enfants de la commune de Garidech.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que chaque année la commune de Verfeil calcule et détermine un taux moyen par enfant de maternelle et par enfant d'élémentaire. Ce taux est calculé en prenant compte certains frais de fonctionnement liés à l'école. Ce taux sert ensuite de base de calcul pour les frais de scolarité à facturer aux communes.

Une convention est mise en place afin de définir un cadre général et règlementaire pour l'inscription des enfants venants de l'extérieur de la commune et déterminer un coût moyen par enfant pour la participation financière des communes.

Cette convention a une durée d'une année scolaire avec renouvellement possible par année sans toutefois dépasser l'année scolaire 2024/2025.

Le taux de participation aux frais de scolarité est fixé pour l'ensemble des enfants scolarisés et s'élève à la somme de 950.00 € par enfant et par an.

Monsieur le Maire demande à son assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Voté à l'unanimité

5- Choix des Entreprises (2 lots) pour l'aménagement de la place Saint Roch.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été lancé une consultation en vue de la passation d'un marché public pour les travaux d'aménagement de la place Saint Roch.

Les Entreprises étaient invitées à remettre leur offre le 13 avril 2022 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les candidatures et les offres.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution :

Prix et économie globale de l'offre : 40 %

Valeur technique de l'offre : 60 %

Quatre Entreprises ont répondu pour le lot n° 1 (Terrassements, voirie, pluvial) :

- EXEDRA MIDI-PYRENEES
- EUROVIA MIDI-PYRENEES
- EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
- FLORES TP

Le classement final des candidats est le suivant pour le lot n°1 :

- EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
- EUROVIA MIDI-PYRENEES
- EXEDRA MIDI-PYRENEES
- FLORES TP

Trois Entreprises ont répondu pour le lot n° 2 (Espaces verts) :

- MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT
- ID VERDE
- LES PEPINIERES DU LANGUEDOC

Le classement final des candidats est le suivant pour le lot n°2 :

- MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT
- ID VERDE
- PEPINIERES DU LANGUEDOC

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 19 mai 2022 et après études des offres, elle propose au Conseil Municipal de retenir :

- ✓ L'Entreprise **EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour le Lot n° 1** pour le montant suivant :

Montant HT **494 618.80 €**

Montant TTC **593 542.56 €**

- ✓ L'Entreprise **MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT pour le Lot n° 2** pour le montant suivant :

Montant HT **27 022.90 €**

Montant TTC **32 427.48 €**

Voté à l'unanimité

6- Choix de l'Entreprise pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été lancé une consultation en vue de la passation d'un marché public pour la création d'un carrefour giratoire au niveau de l'intersection de la RD 888 et la RD 70.

Les Entreprises étaient invitées à remettre leur offre le 13 mai 2022 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les candidatures et les offres.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution :

Prix et économie globale de l'offre : 50 %

Valeur technique de l'offre : 50 %

Trois Entreprises ont répondu :

- EIFFAGE ROUTE
- COLAS SUD OUEST
- ECTP

Le classement final des offres est le suivant :

- ECTP
- COLAS SUD OUEST
- EIFFAGE ROUTE

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 19 mai 2022 et après études des offres, elle propose au Conseil Municipal de retenir :

- ✓ L'Entreprise **ECTP** pour le montant suivant :

Montant HT **169 550.40 €**

Montant TTC **203 460.48 €**

Voté à l'unanimité

7- Choix du fournisseur pour la préparation et livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Garidech.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis en date du 24 mai 2022 par la commission d'appel d'offre, concernant le marché de fournitures et livraisons de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la rentrée 2022/2023, la Société ANSAMBLE est classée première.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution :

Prix et économie globale de l'offre : 50 %

Valeur technique de l'offre : 50 %

- Classé 2^{ème} pour le prix avec une note de 48.33.
- Classé 1^{er} sur les critères qualitatifs avec une note de 50.
- Classé 1^{er} avec une note globale de 98.33.

✓ Prix du repas pour les enfants de la maternelle : 2.87 € HT.

✓ Prix du repas pour les enfants de l'élémentaire : 2.99 € HT.

✓ Prix du repas pour les adultes : 3.28 € HT.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de retenir la Société ANSAMBLE.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 21h30



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

1-Choix du maître d'œuvre pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.

2-Indemnité de gardiennage église année 2022.

3-Décision modificative budget commune.

4-Signature de la convention de participation aux charges de scolarité des écoles publiques de VERFEIL accueillant des enfants de la commune de Garidech.

5-Choix des Entreprises (2 lots) pour l'aménagement de la place Saint Roch.

6-Choix de l'Entreprise pour la création d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD 888 et la RD 70 sur la commune de Garidech.

7-Choix du fournisseur pour la préparation et livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Garidech.

Signataires :

AUGER Maryse	
CALMETTES Séverine	
CARBO Danièle	
CIERCOLES Christian	
DUGUÉ François	
GUITARD Jérôme	
LAMBOLEY Eric	
MONTALIEU Dominique	
PELOUS Fabien	
PREVITALI Christelle	
RICHARD Vincent	
SAGET Joëlle	
SANCHEZ Franck	
SCHAEFFER Annick	
TIBAL Jean-Pierre	
TULET Joanna	